



AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE DE CONSULTATION PUBLIQUE

Avis vous est, par les présentes, donnés par Rachid El Idrissi, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Sources, qu'une assemblée publique de consultation sur le projet de Règlement numéro 208-2014 modifiant le Règlement numéro 80-98 Schéma d'aménagement révisé de la Municipalité régionale de comté des Sources, adopté lors de son assemblée ordinaire tenue le 18 août 2014, se tiendra comme suit :

Date : Mercredi le 15 octobre 2014
Heure : 16 h 30
Lieu : Salle verte, 309 Chassé, Asbestos

L'assemblée publique aura pour objet d'expliquer les modifications proposées au Schéma d'aménagement révisé par le biais de ce projet de règlement ainsi que d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer sur les modifications proposées.

Résumé des modifications

Le projet de règlement propose les modifications suivantes susceptibles d'affecter les municipalités comme suit :

Le présent projet de règlement a pour but de modifier le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Sources afin :

- *D'ajouter trois (3) nouvelles grandes orientations d'aménagement dans le chapitre 3; volet développement récréo-touristique;*
- *D'ajouter une (1) nouvelle grande orientation d'aménagement dans le chapitre 3; volet sites d'intérêt;*
- *Modification de l'affectation Récréo-touristique;*
- *Ajout de la nouvelle affectation Récréo-touristique de type 2 (Parc régional du Mont-Ham)*
- *Rectification de la numérotation du chapitre 8*
- *Ajout d'un nouveau site d'intérêt à caractère régional et paysager; le Parc régional du Mont-Ham et d'en circonscrire le périmètre;*
- *Ajout de dispositions encadrant le développement aux abords d'un site d'intérêt à caractères régional et paysager*

Un exemplaire du **Projet de Règlement numéro 208-2014** ainsi que le **document précisant la nature des modifications qui devront être apportées aux plans et règlements d'urbanisme des municipalités** advenant l'adoption de la modification au Schéma seront disponibles pour consultation au bureau de votre municipalité. Toute personne intéressée peut également prendre connaissance de ce projet de règlement en se rendant au bureau du secrétaire-trésorier de la Municipalité régionale de comté des Sources, au 309 rue Chassé Asbestos, durant les heures d'ouverture.

Donné à Asbestos, le 11 septembre 2014.

Rachid El Idrissi
Directeur général et secrétaire-trésorier